

AFFAIRES PERSONNELLES

- 1 matelas de sol (largeur 70cm) ou autogonflant
- 1 duvet ou draps (couverture, oreiller + taie)
- le doudou
- 1 gourde
- 1 sac à dos
- 1 lampe de poche
- 1 paire de baskets
- 1 paire de chaussures ouvertes (cros ou tongs)
- 1 casquette ou chapeau
- 1 crème solaire (indice 50)
- 1 maillot de bain
- 1 serviette de bain
- 2 pantalons
- 2 shorts ou bermudas
- 3 tee-shirts
- **1 tee-shirt anti UV obligatoire**
- 3 slips ou culottes
- 2 paires de chaussettes
- 1 survêtement chaud pour le soir
- 2 pyjamas
- 2 sweats ou gilets bien chauds pour les soirées
- 1 vêtement de pluie
- 2 serviettes de toilette +gants
- 1 trousse de toilette (brosse à dent, dentifrice, gel douche, shampoing, brosse ou peigne, élastiques et pinces pour les cheveux longs)
- 1 sac poubelle (linge sale).
- argent de poche : 10 euros maximum
Eventuellement :
- Livres, petits jeux de société (pas de DS ou équivalent) , appareil photo jetable
- Produit contre moustiques



ÉQUIPE D'ANIMATION

L'équipe d'animation sera composée pour ce mini camp de 2 animateurs communaux diplômés.

RENSEIGNEMENTS

Mairie 49 rue du bourg 29830 SAINT-PABU
<https://www.saint-pabu.bzh/>

☎ 02 98 89 82 76 / 06 48 35 26 73

✉ enfance-jeunesse@saint-pabu.bzh



SÉJOURS 6-8 ANS

12
places/
séjour

*Deux nuits au Camping
de l'Aber Benoît
à Saint-Pabu*

Du 15 au 17 juillet 2026
Du 20 au 22 juillet 2026

Apprendre à grandir en vacances

Aider les enfants à devenir autonomes, les responsabiliser en les invitant à prendre part aux tâches quotidiennes, les soutenir dans leur apprentissage du respect sous toutes ses formes, développer leur esprit critique, les accompagner vers les notions de liberté, de créativité, les aider à se construire une identité (cf objectifs pédagogiques de l'ALSH).





DÉROULEMENT

Ces mini camps s'organisent sous tentes fournies (Commune), au Camping de l'Aber Benoît, situé 89 rue de Korn ar Gazel, 29830 SAINT-PABU. Les enfants seront accueillis du mercredi 15/07 à 9h au vendredi 17/07 à 17h ou du lundi 20/07 à 9h au mercredi 22/07 à 17h (3 jours et 2 nuits). Les animations seront orientées vers la découverte du littoral. En journée : baignades, balades et jeux sur les plages proches, pétanque, ping-pong, toboggan aquatique et autres animations du camping. Le soir : des veillées, barbecue, chant, musique...

RESTAURATION, HÉBERGEMENT

Les repas seront préparés sur place (tente cuisine équipée d'un réfrigérateur) et seront servis sur des tables abritées sous des barnums. L'emplacement prévu permet de planter nos tentes (2/3 places) et nos installations de groupe. Nous avons accès aux sanitaires et un accès électricité.

NAVETTE ALSH-CAMPING

Une navette (départ et arrivée à l'ALSH) sera mise à disposition des familles ne pouvant déposer ou reprendre l'enfant au Camping de l'Aber Benoît. Il est nécessaire de s'inscrire (par mail ou tél) si vous souhaitez en bénéficier. Le départ de l'ALSH se fera à 9h15 et le retour à l'ALSH prévu à 17h30.

PLAN CAMPING



Où sommes-nous ?

L'emplacement réservé pour les mini camps est l'espace repéré avec un point rouge (oeillet) sur le plan. Vous pouvez y accéder directement en empruntant le chemin avec portillon situé au-dessus des terrains de tennis.



TARIFS SÉJOURS

TABLEAU DES QUOTIENTS		PARTICIPATION DES FAMILLES	
QUOTIENT FAMILIAL (QF)		Séjours 3 jours, 2 nuits 6/8 ans	
			30%
QF 1	0 à 400	54 €	38 €
QF 2	401 à 700	54 €	38 €
QF 3	701 à 900	64 €	45 €
QF 4	901 à 1000	80 €	56 €
QF 5	1001 à 1200	100 €	70 €
QF 6	1201 à 1400	120 €	84 €
QF 7	1401 à 1500	136 €	95 €
QF 8	1501 à 1600	150 €	105 €
QF 9	1601 à 1700	164 €	115 €
QF 10	≥ 1701	180 €	126 €

Les tarifs intègrent une dégressivité de 30% à partir du deuxième enfant inscrit sur un des séjours. Cette dégressivité s'applique sur le tarif concernant les plus jeunes des enfants de la fratrie. Ces tarifs s'appliquent à toutes les familles inscrivant leur enfant indépendamment de leur commune de résidence. **Attestation de quotient familial CAF à fournir avant le séjour.**

INSCRIPTIONS

Sur le Portail Familles du 7 avril au 7 juin. Toute absence non justifiée par un justificatif médical ou administratif est due. Il est recommandé aux responsables légaux des mineurs concernés de souscrire un contrat d'assurance de personnes couvrant les dommages corporels auxquels peuvent être exposés ces mineurs (assurance extra scolaire).